

# **Procès- verbal de la réunion du conseil municipal** **du 19 décembre 2023 à 18h30**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 9**

**Nombre de conseillers présents : 7**

**Etaient présents :** Martine TILLET-FAURIE, Bénédicte VARREON, François LESPINASSE, Virginie RIGAUD, Christophe BATIT, Dimitri DAILL Jérôme MOULEDOUS

**Absents excusés :** Hervé PELLETIER, Hélène ROY

**Nombre de votants : 7**

**Secrétaire de séance :** Christophe BATIT

**Date de la convocation : 12 décembre 2023**

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

## **Ordre du jour :**

1. Fixation du montant du loyer La Cure
2. Subvention pour l'achat des tablettes à l'école
3. Désignation d'un(e) délégué(e) communautaire suppléant(e)
4. Demande de moratoire pour le collectif PORTE A PORTE NEO SMICVAL
5. Accord e principe sur le nouveau périmètre des abords (PDA)
6. Augmentation des loyers en 2024
7. Point sur le PLU
8. Point sur les travaux des bâtiments communaux
9. Questions diverses

### **1. Fixation du montant du loyer La Cure**

Madame le Maire fait savoir aux membres du conseil que les travaux dans le logement « La Cure Est » ont démarré. Il pourra être remis à la location au 1<sup>er</sup> février 2024.

Après discussions, le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer le montant du loyer à 990 € (neuf cent quatre-vingt-dix euros) hors charges.

### **2. Subvention pour l'achat des tablettes à l'école**

Madame le Maire informe les membres du conseil que l'achat de tablettes supplémentaires a été demandé par l'école. Le devis reçu s'élève à 2 889.96 € pour 10 tablettes. Un dossier de subvention sera déposé auprès du Département en incluant certains travaux d'isolation (cantine, salle d'évolution, école) dès réception des devis.

### **3. Désignation d'un(e) délégué(e) communautaire suppléant(e)**

Madame le Maire informe le Conseil que suite au décès de Madame Laurence de MECQUENEM, la municipalité doit nommer en remplacement un ou une déléguée

suppléant(e) à la Communauté de communes du Fronsadais. Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de désigner Hervé PELLETIER, élu communautaire suppléant.

#### **4. Demande de moratoire pour le collectif PORTE-A-PORTE NEO SMICVAL**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a été sollicitée par le Collectif Porte-A-Porte qui a été créé pour le maintien du service public de ramassage des déchets. La municipalité ayant pris à l'unanimité une motion contre la réforme NEO SMICVAL dans sa délibération n°20221115-03 du 15 novembre 2022, soutient cette demande de moratoire.

Dans le cadre des nouvelles orientations adoptées par le SMICVAL le 06 septembre 2022, concrétisées notamment par le plan Néo-Smicval, le Collectif Porte-A-Porte a demandé aux communes de délibérer afin de saisir par la suite le SMICVAL d'une demande de moratoire dont il est porteur afin d'obliger le SMICVAL à revenir sur sa réforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité des membres présents.

#### **5. Accord de principe sur le nouveau périmètre des abords**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) promulguée le 8 juillet 2016, a modifié la définition et la gestion des abords de monuments historiques.

La loi prévoit aujourd'hui la création de périmètre délimité des abords (PDA) au titre de l'article L321-30-II du Code du Patrimoine.

La servitude AC1 (périmètre 500 mètres autour du monument) aujourd'hui applicable peut être modifiée en périmètre délimité des abords (PDA) sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France.

La commune ayant décidé de prescrire par délibération du 6 juillet 2021 la révision de son PLU, il est nécessaire que le Conseil Municipal donne son avis sur la proposition de périmètre délimité des abords de l'église Saint Seurin (PDA).

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé du Maire,

- DONNE un avis favorable sur la proposition du périmètre délimité des abords de l'église Saint Seurin, conformément au plan joint à la présente délibération.

#### **6. Augmentation des loyers en 2024**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que chaque année les baux communaux prévoient la révision des loyers.

Les loyers à Reynaud ayant été augmentés au mois de mai l'année dernière, leur révision fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le loyer situé 14 Le bourg peut être révisé en début d'année 2024.

Après discussion et considérant une conjoncture difficile, l'ensemble du conseil décide d'appliquer un taux IRL réduit à 2% (au lieu de 3.5%).

A compter du 1<sup>er</sup> février 2024, le loyer Albino/Pessoa sera de 795.60 € au lieu de 780 € actuellement.

Local professionnel : le problème d'humidité n'étant toujours pas résolu, Madame le Maire prendra contact avec Madame PERANI afin de mettre un terme au bail, ou réactiver la perception du loyer.

## **7. Point sur le PLU**

Madame Hélène ROY étant absente, cette question est reportée à une séance ultérieure.

## **8. Point sur les travaux des bâtiments communaux**

### Eglise :

Madame le Maire informe le conseil que des devis ont été demandés pour le ravalement des façades de l'église afin de remédier aux problèmes d'humidité à l'intérieur de l'édifice. La toiture doit également être remaniée.

Ces travaux s'élevant à près de 90 000 € TTC, des subventions seront sollicitées. Et ces travaux se feront sans doute sur plusieurs tranches. Des contacts auprès de la Fondation du Patrimoine ont été pris.

La municipalité demandera à l'Association les Amis de l'église de prendre en charge certains travaux d'entretien (lustres, décorations diverses...)

### Assainissements :

Un programme de mise aux normes des assainissements communaux va être fait en 2024. Ils seront réhabilités par ordre de priorité en fonction des indications émises par le SIAEPA, lors de la dernière visite du mois d'octobre 2023.

### Vidéo protection

Le dispositif de vidéo protection sera installé courant janvier 2024.

### Salle des fêtes

Madame VARREON informe le conseil que le chauffage de la salle des fêtes dysfonctionne. Le thermostat sera vérifié par l'agent technique.

## **9. Question diverses**

### Logement 13 Le bourg (La Cure Est) :

Du mobilier et autres objets ont été laissés par l'ancien locataire. L'Association des Parents d'élèves va récupérer tout ce qui est en bon état pour une vente en vide grenier. Le reste sera donné ou déposé en déchetterie.

### Colis de Noël :

Les élus présents organisent la distribution qui se fera le samedi 23 décembre.

### Bibliothèque

Il est demandé de lancer dans le prochain bulletin municipal un appel à bénévoles pour tenir une permanence à la bibliothèque.

### Association Gymnastique volontaire

L'association a clôturé son activité au mois de septembre dernier et a fait don du solde bancaire à la coopérative de l'école.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 20h15.